

CONSEIL MUNICIPAL de DOMPIERRE les ORMES

REUNION du 02 mai 2012

Convocation en date du : 25/04/2012

Date d'affichage de la convocation : 25/04/2011

Date d'affichage du Procès-Verbal : 03/05/2012

L'an deux mille douze, le deux mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de DOMPIERRE-LES-ORMES, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian MAZUÉ, Maire.

Présents :

Mmes Paulette BALIGAND, Martine CARRETTE, Séverine DEBIEMME, Nicole DUREL, Chantal JUGNET, Elisabeth MARTINOT
MM., Jean-Yves COURTOIS, Jean-Baptiste DUPY, Christian MAZUÉ, Marcel RENON,

Absents-excuses : M. Roland SIMONET a donné procuration à Mme Martine CARRETTE
Mme Marie LAPALUS a donné procuration à M. Jean-Yves COURTOIS
M. Jean-Pierre BENAS a donné procuration à M. Marcel RENON

Mme Elisabeth MARTINOT a été élue Secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 10 avril 2012 est approuvé à l'unanimité.

1°) Vente des chalets

Le Maire rappelle la réunion privée qui s'est tenue le 19 avril dernier avec M. Grandidier et l'Agence Concerto concernant la vente des chalets. Lors de cette rencontre, M. Grandidier a exposé en détail ses projets.

Le Maire indique qu'une proposition d'achat a été faite à hauteur de 430 000 € pour l'ensemble des chalets et une partie du terrain communal. Un acompte de 15 000 € sera versé à la signature du compromis de vente. Il est précisé que la commission de 20 000 € pour l'agence Concerto est à la charge de l'acquéreur et sera versée le jour où la vente sera définitivement conclue.

Le Conseil Municipal, après vote à bulletin secret, par 12 voix pour et 1 blanc,

- accepte la vente des 12 chalets, du chemin d'accès menant aux chalets et du terrain attenant, le tout d'une superficie de 21 230 m² environ, à M. et Mme Grandidier pour un montant de 430 000 €,
- autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

2°) Signature du compromis de vente des chalets

Le Maire, après avoir demandé à M. Jean-Baptiste Dupy de quitter la séance, propose aux Elus de choisir la SCP Meiller/Dupy/Vleugels, notaires associés à Autun, pour suivre ce dossier et établir le compromis de vente correspondant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de choisir la SCP Meiller/Dupy/Vleugels, notaires associés à Autun, pour suivre ce dossier de vente des chalets et établir le compromis de vente correspondant,
- autorise le Maire à signer le compromis de vente et tout autre document relatif à ce dossier,
- fixe la date de signature du compromis au vendredi 04 mai 2012 à 12 h 00 en l'étude de Me Dupy, notaire à Autun.

3°) Appartement de Chambéry

Le Maire indique qu'il a signé ce soir le compromis de vente pour l'appartement T3 de Chambéry avec Mme Térése MARINOSCI. La date de signature de l'acte définitif est fixée le samedi 02 juin 2012.

4°) Contrat de travail

Le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de travail de M. Gilles Mauche arrive à échéance le 11 juin prochain et qu'il conviendrait de lui renouveler.

Eu égard des compétences de M. Gilles Mauche et du très bon travail effectué au sein de la Commune le Conseil Municipal :

- décide de renouveler le contrat C.U.I. de M. Gilles Mauche à compter du 12 juin 2012 et pour une durée d'un an, sur la base de 35 h par semaine remboursé à 80 % par l'Etat sur la base de 26 h., rémunéré à l'échelle 3 échelon 1 I.B. 297 IM 302,
- autorise le Maire à signer le contrat de travail et la convention correspondants.

5°) Subventions 2012

Le Maire présente un projet d'attribution de subventions aux associations et organismes de formation.

	2011 Rappel	2012	
		Calcul	Montant
Comité des Fêtes	1500,00 €		1 500,00 €
Football Club Dompierre-Matour	500,00 €		500,00 €
Amicale locale Dampierre de France	905,00 €	922 x 1€	922,00 €
Amicale Nationale Dampierre de France	153,85 €	922 x 0,10 €	92,20 €
Association Parents-d'élèves du RPI	1380,00 €	96 x 15 €	1 440,00 €
Amicale des Sociétés bompierroises	30,00 €		30,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Dompierre	300,00 €		300,00 €
Cuma la Dompierire	770,00 €		770,00 €
ADMR	0 €	922 x 1€	922,00 €
Coopérative Scolaire subvention sorties scolaires	1 840,00 €	96 x 20 €	1 920,00 €
Coopérative Scolaire subvention achat de livres	368,00 €	96 x 4 €	384,00 €
CCAS	2 000,00 €		2 500,00 €
Groupe Scolaire Sainte Marguerite	40,00 €	40,00 €	40,00 €
CIFA Lameloise Mercurey	20,00 €	1 x 20 €	20,00 €
MFR La Clayette	20,00 €	1 x 20 €	20,00 €

Lycée agricole Ressins	20 €	2 x 20 €	40,00 €
EREA Charnay les Mâcon	20,00 €	1 x 20 €	20,00 €
CFA BTP Autun	60,00 €	1 x 20 €	20,00 €
TOTAL			11 440,20 €

Après un large débat, le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 1 abstention, adopte le projet présenté.

6°) Adhésion Agence Technique Départementale

Vu l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que : « Le Département, des Communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier »,

Vu la délibération du Conseil général de Saône-et-Loire en date du 9 avril 2009 proposant la création d'une Agence Technique Départementale sous la forme d'un établissement public administratif,

Vu les statuts de l'Agence adoptés par l'Assemblée générale constitutive du 15 octobre 2009, et modifiés par l'Assemblée générale Extraordinaire du 29 novembre 2010, notamment l'article 5 selon lequel : « Toute commune, tout EPCI de Saône-et-Loire ou toute autre personne morale de droit public ou privé peut demander son adhésion à l'Agence. Elle délibère dans ce sens. Les présents statuts sont approuvés par délibération de l'organe compétent de la personne morale demandeuse. ».

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et compte tenu de l'intérêt pour la commune d'une telle structure :

- décide d'adhérer à l'Agence Technique Départementale et d'en approuver les statuts,
- désigne M. Roland Simonet comme son représentant titulaire à l'Agence et, M. Jean-Yves Courtois, comme son représentant suppléant,
- approuve le versement d'une cotisation fixée par l'Assemblée générale en application de l'article 11 des statuts soit $0,60 \text{ €} \times 922 = 553,20 \text{ €}$

7°) Questions diverses

a) Château d'Audour

Le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Claire Beygo a fait un recours devant le Tribunal administratif de Dijon à l'encontre de la décision implicite de la commune de rejet de sa demande de travaux d'entretien aux abords du château.

Après un large débat, le Conseil municipal :

- décide de procéder à l'entretien annuel des abords du château comme elle le fait tous les ans, courant du printemps,
- demande au Tribunal administratif de conclure alors au non-lieu à statuer sur cette requête,
- décide de mettre en demeure Mme Beygo d'évacuer les pierres de ses murs tombées sur le domaine communal. À défaut de réponse favorable de sa part, la commune exécutera d'office les travaux et émettra un titre à son encontre,
- autorise le Maire à ester en justice.

b) Dossier Ecole

Le Maire fait part au Conseil Municipal de l'attribution de la subvention du Conseil régional via le Pays Sud-Bourgogne pour le dossier de l'Ecole. Celle-ci se monte à 50 000 €.

A la demande du Conseil Régional de Bourgogne, une rencontre a été programmée pour le 15 mai prochain à 14 h 00 pour une visite du site.

A également été prévu ce même jour à 15 h une réunion avec les différents concessionnaires.

c) Courrier de l'Amicale des Sociétés

Le Maire donne connaissance d'un courrier du Président de l'Amicale des Sociétés informant de divers problèmes dans les bâtiments ou espaces communaux :

- prise électrique extérieure à changer à l'arrière de la Salle des fêtes pour le branchement de la remorque frigorifique,
- infiltration d'eau à l'arrière de la Salle des fêtes, dans le local de rangement du matériel,
- arbre tombé dans l'étang de la Palissade à faire enlever par les agents techniques et mur à sécuriser.

d°) Raccordement tarif jaune boulangerie Olivier Gatille

Le Maire donne connaissance du courrier du Sydesl concernant le raccordement tarif jaune pour la boulangerie d'Olivier Gatille.

Le coût de l'opération serait d'environ 7 600 € H.T et le coût résiduel à la charge du demandeur serait d'environ 4 560,00 €.

M. Olivier Gatille a demandé à la Commune si elle pouvait participer financièrement à ce raccordement.

Après débat, le Conseil Municipal considérant que la Commune a déjà financé d'autres raccordements pour des professionnels dans le passé, donne son accord de principe pour une participation financière.

e) Logement communal au-dessus de la Bibliothèque

Le Maire fait part du courrier de M. Céphas Amévo dans lequel il donne sa dédite et demande la possibilité d'avoir un délai de préavis raccourci à 1 mois.

Le Conseil Municipal :

- donne un avis défavorable à cette demande, le contrat de bail prévoyant un préavis de 3 mois sauf si un autre locataire venait à se présenter,
- charge le Maire d'informer le locataire de cette décision.

f) Office de tourisme

Le Maire indique qu'une rencontre aura lieu le 12 mai prochain à Trambly pour faire le point sur les circuits des différentes communes. L'Assemblée générale de l'OT aura lieu le 14 mai.

g) Enquête publique P.L.U.

Une 2^{ème} permanence pour l'enquête publique du P.L.U. se tiendra en Mairie le samedi 06 mai 2012 de 09 h à 12 h. La dernière permanence aura lieu le 16 mai prochain de 15 à 18h.

h) Bureau de vote

Le Maire communique aux élus le tableau de vote définitif pour le 2^e tour de la présidentielle dimanche 6 mai et demande que chacun s'inscrive pour les permanences des élections législatives des 10 et 17 juin prochain.

i) Bureau de Poste

Mme Martine Carrette demande un compte-rendu de la dernière rencontre qui a eu lieu avec les représentants de la Poste. Le Maire informe les élus que les semaines 30 et 31 (fin juillet début août), le bureau de poste sera jumelé avec celui de Matour et de ce fait ne sera ouvert que les matins. Il indique avoir demandé de nouveau à ce qu'une permanence du conseiller financier ait lieu une fois par semaine à Dompierre maintenant que les locaux ont été rénovés. Enfin, il informe les élus que la signalétique extérieure devrait être posée mi-mai et que l'inauguration officielle pourrait avoir lieu après le 2^e tour des élections législatives en raison du devoir de réserve du Préfet.

j) Elagage arbres du stade

Suite aux grands vents de la semaine dernière, Mme Martine Carrette demande où en est le dossier d'élagage des arbres longeant le stade municipal. Après un large débat, le Maire propose de solliciter des devis auprès d'entreprises spécialisées.

k) Demande de M. De Dortan

Le Maire indique qu'il a reçu en Mairie M. De Dortan qui sollicite l'autorisation de passage de camions pour le débardage dans le bois de la Fayolle.

Le Conseil Municipal donne son accord pour le passage de ces camions sous réserve d'un état des lieux avant et après travaux et de la pose de plaques au niveau du pont.

l) Syndicat de la Zone

Mme Nicole Durel indique qu'elle était seule à avoir été conviée à la dernière réunion du Syndicat Intercommunal Genève Océan et que la délibération remplaçant M. Michel Cortier en tant que délégué par Jean-Yves Courtois n'a pas dû être transmise au Syndicat.

Cette délibération sera transmise dans les meilleurs délais.

Prochaine réunion :

- Conseil Municipal : Mardi 5 juin 2012 à 20h30

Fin de séance à 22 h 30